

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par _____,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2 et 6 octobre 2017, résolutions 17-10-001 à 17-10-044 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 2 octobre 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, , M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumissions - Achat d'une resurfaeuse usagée pour le Centre de ski Mont Bécherlaise
 - 8.2 ouverture de soumissions - Achat d'une resurfaeuse neuve pour le Centre de ski Mont Bécherlaise - (rejet des soumissions)
 - 8.3 ouverture de soumission - Service planifié des systèmes de réfrigération aux arénas de Gaspé et de Rivière-au-Renard
 - 8.4 ouverture de soumission - Fourniture de contreplaqués pour les travaux de plancher au Centre l'Amical de Petit-Cap
 - 8.5 ouverture de soumission - Fourniture et pose de tuiles commerciales au Centre l'Amical de Petit-Cap
 - 8.6 ouverture de soumission - Fourniture de tuiles de plafond pour le Centre l'Amical de Petit-Cap
 - 8.7 ouverture de soumission - Location d'un tracteur pour le site des neiges usées (rejet des soumissions)
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues municipales - Parade de Noël

9.4 Travaux publics

9.4.1 paiement final du projet chalet des sports de l'anse-au-griffon

9.4.2 réparation de deux pompes d'eaux usées (SP-8 et SP-12)

9.4.3 paiement de factures aux divers fournisseurs - Infiltration d'eau salle St-Majorique

9.5 Services administratifs

9.5.1 prolongation de contrats à l'aéroport

9.5.2 participation de la municipalité au programme de supplément au loyer de la SHQ

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 demande de dérogation mineure - monsieur Germain Dupuis

9.6.2 demande de dérogation mineure - Transport Yvan Cotton Inc.

9.6.3 vente d'un terrain acquis des inondations de 2007 - Lot 2 937 485, cadastre du Québec

9.6.4 modification à la limite de vitesse sur le boulevard de Renard Est

9.6.5 plan d'urgence - Entente entre la Ville de Gaspé et la Société canadienne de la Croix-Rouge

9.7 Direction générale

9.7.1 inscription au programme Rénovation Québec

9.7.2 participation au programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le programme Accès-Logis Québec pour la réalisation du projet de 12 logements à Petit-Cap

9.7.3 achat d'un micro-ondes et d'une échelle

9.7.4 aide financière - Relance Fort-Prével - Jeu d'eau

9.7.5 entente triennale avec le Musée de la Gaspésie

- 9.7.6 aide financière au Musée de la Gaspésie - Étude de faisabilité pour l'agrandissement du musée
- 9.7.7 autorisation de signature - Entente relative au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 entre la Ville de Gaspé et l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMH)
- 9.7.8 travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé - Décompte progressif numéro 2
- 9.7.9 acquisition de la propriété du 342, boulevard de Petit-Cap - Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares - Projet de 12 logements à Petit-Cap

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 embauche au poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier (été) et opérateur à l'aéroport (hiver)
- 9.8.2 modification à la description de fonction du poste annuel à l'Écocentre et pour la direction des Travaux publics
- 9.8.3 prolongation des postes saisonniers - Direction des Travaux publics
- 9.8.4 demande de congé sans solde d'une personne salariée

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 modifiant le règlement 1055-09 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1224-13

12. RAPPORT DES COMITÉS

- 12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 17-10-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 17-10-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 5, 11, 18, 21 et 27 septembre 2017, résolutions 17-09-001 à 17-09-076 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

- Beau mois de septembre!
- Comme d'habitude, septembre est l'un des mois les plus intenses dans la vie municipale, et celui-ci n'aura pas fait exception!
- Ce soir, bref bilan des grandes actions du mois.

ÉVÉNEMENTS

- En septembre, j'ai été invité à participer à plusieurs événements. Parmi ceux-ci, en voici quelques-uns, en rafale, parmi ceux qui m'ont davantage marqué :
 - Inauguration des jardins communautaires Anse-à-Valleau – super beau projet rassembleur!
 - 75e anniversaire de la Bataille du St-Laurent au Berceau du Canada
 - 20e anniversaire du CJE Côte-de-Gaspé – superbe soirée mettant en exergue l'influence qu'a eu le CJE dans l'attrait et la rétention des jeunes travailleurs et entrepreneurs de la région
 - 30e du CAB Le Hauban – juste un gros WOW pour toute l'équipe, qui fait la différence dans la vie des gens, souvent des plus démunis
 - 20e du CCL de Cap-aux-Os – comment partir d'un abandon d'école pour reconstruire le cœur d'un village et son sentiment d'appartenance
 - Lancement de la nouvelle microbrasserie Au Frontibus à Rivière-au-Renard – un nouveau témoin du dynamisme économique du grand Gaspé!
 - Séjour exploratoire de finissants en médecine où je leur ai vendu les qualités de notre ville et de notre région, afin de les convaincre de s'installer ici l'an prochain, après leurs études.

TRANSPORT AÉRIEN

- Suivi sur le dossier du transport aérien
 - Semaine dernière : rencontre Comité UMQ que j'ai l'honneur de présider. Grosse rencontre stratégique + rencontré 2 promoteurs avec des projets porteurs visant à faire baisser le prix des billets d'avion dans les régions du Québec.

- Anormal qu'un vol Gaspé-Montréal coûte plus cher que Montréal-Paris
- Anormal qu'un vol Gaspé-Cuba coûte 62\$ moins cher que le même vol Gaspé-Mtl
- Anormal que Timmins-Toronto coûte 2 fois moins cher que Rouyn-Montréal
- Anormal qu'on paie 55% plus cher que dans le reste du Canada pour des distances et des destinations similaires. Seule l'absence de concurrence justifie ces atrocités :
 - Ontario a Porter
 - Ouest canadien a Westjet
 - Maritimes ont Provincial Airlines
 - Et Air Canada continue de survivre... en vendant ses billets à moindre coût!
- Après notre rencontre du Comité, le VP de l'UMQ et le maire Labeaume sont sortis à mes côtés et on a enfin fait les médias nationaux... ce qui a eu pour effet d'ébranler un peu plus fort les colonnes du temple :
- Le lendemain, le PM Couillard annonçait qu'il s'engageait à trouver des solutions à nos côtés
- J'ai aussi eu droit à une rencontre avec le Chef des relations gouvernementales d'Air Canada... avec qui on a eu une discussion sérieuse... et qui soudainement pensait à trouver d'autres solutions, plus probantes que la légère diminution de prix qu'ils ont commencé à offrir quand on réserve 2 mois d'avance.
- Bref, ça bouge, et on est bien content!
- Plus tard cet automne, on s'aligne pour approfondir les discussions avec d'autres transporteurs et je ne lâcherai jamais le morceau!
- Jeudi passé, je me suis aussi adressé à une centaine de personnes lors du Colloque annuel du Conseil des Aéroports du Québec, où j'ai encore plaidé pour que les gouvernements investissent 400M\$ sur 5 ans dans les aéroports régionaux québécois et où j'ai encore plaidé pour la diminution du prix des billets d'avion. Je le fais au nom de Gaspé et de toutes les régions du Québec.
- Cette semaine, je vais participer au Comité de gouvernance en vue du Sommet gouvernemental sur le transport aérien, qui aura lieu en février 2018. Ce sommet ne doit pas être une occasion de faire du blabla, mais il doit être le lieu où des annonces concrètes seront faites, et je travaille en ce sens.
- Finalement, pour notre aéroport de Gaspé, on est sur les derniers milles d'un plan de développement, qui sera adopté sous le prochain Conseil, et qui vise à diversifier les sources de revenus de l'aéroport tout en misant sur son développement.

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

- Plan de développement en cours. Le plan de développement est la prémisses de base pour qu'on bénéficie du soutien gouvernemental dans nos projets publics et privés reliés à nos parcs industriels.
- Objectifs principaux qu'on devrait retrouver dans le plan :
 - Réaménagement du parc industriel de Rivière-au-Renard pour l'agrandir par l'intérieur.
 - Mettre en valeur tous les services offerts dans le parc industriel de Rivière-au-Renard pour que notre Capitale des Pêches soit ainsi reconnue dans tout le Canada Atlantique.
 - Que le port de Sandy Beach soit cédé du fédéral au

provincial avec des enveloppes suffisantes pour en assurer la mise à niveau et le développement – dossier progresse bien selon les 2 paliers de gouvernement.

- Réorganisation des axes routiers intérieurs et extérieurs pour faciliter la liaison entre les parcs industriels de Sandy Beach et celui des Augustines et s'assurer que les entreprises dans les Augustines aient accès aux infrastructures de transport ferroviaires et portuaires de Sandy Beach.
- Attirer de nouvelles entreprises pour développer le parc industriel des Augustines, qu'il est possible d'agrandir.
- Plan sera déposé sous peu et on aura alors accès aux enveloppes de 400M\$ réservées pour les ZIP.

ASSISES MARITIMES

- Lors des Assises du Transport maritime de la semaine dernière, nous étions seulement 3 maires à avoir la tribune. J'ai pu y adresser les questions suivantes et remettre encore Gaspé à l'avant-plan avec les dossiers suivants :
 - La ZIP.
 - Lien maritime R.-au-R.-Anticosti-HSP.
 - Érosion des berges et hausse appréhendée du niveau de la mer.
 - Transport maritime courte distance (cabotage) et potentiel du port de Gaspé (au lieu de creuser la voie maritime du St-Laurent) + impact sur les pêches.
 - Croisières internationales versus limite de vitesse et impacts sur l'économie (14 annulations confirmées – impact de près de 2.5 M\$ / autres pistes de solution possible – consultation de l'industrie des croisières aussi importante que celle des pêches ou du transport maritime – solutions doivent être trouvées très rapidement).
- Toujours de belles occasions de rencontrer le ministre D'Amour, le grand patron de la Stratégie maritime, Georges Farrah, et toute l'équipe de la Stratégie maritime, des sous-ministres et plusieurs intervenants du milieu maritime québécois. Gros réseau de contact, et Gaspé est sur la mappe!

HYDROCARBURES

- Nouveaux règlements = non-sens. C'est à l'antithèse du discours du Premier ministre qui dit prôner l'acceptabilité sociale.
- Aussi, on vient consulter les municipalités en pleine période électorale municipale... et on refuse de retarder les consultations... donc on vient brimer le droit d'expression des gouvernements de proximité! Drôle de façon de nous reconnaître comme véritable palier de gouvernement!
- Sur les règlements comme tel, on y retrouve exactement le contraire que les grandes lignes du PM lui-même... qui prône l'acceptabilité sociale comme prémisses de base à tout projet d'hydrocarbures :
 - personne ne va me faire croire qu'il est acceptable socialement de forer des puits d'hydrocarbures à 2 pas d'un parc national ou dans une cour d'école... Mais les règlements déposés sont à la limite de permettre cela!
 - La Loi prévoit que les MRC peuvent décréter des zones d'exclusions. C'est un pouvoir infime versus ce qu'on aurait si on nous donnait notre pouvoir de zonage, le même pouvoir qu'on a sur TOUS les types de dossiers. Les zones d'exclusion sont soumises à l'approbation du gouvernement et ne s'appliquent pas aux territoires qui sont déjà sous es

claims : autrement dit, les MRC disposeront d'un pouvoir ne pouvant pas trouver application! Donc un faux pouvoir... Versus pouvoir de zonage qui permettrait une meilleure conciliation des usages sur un territoire, surtout en territoire habité.

- Par ailleurs, le Ministre Heurtel dit et répète que le BAPE se penchera sur TOUS les dossiers, mais refuse de répondre pour Haldimand qui est le seul en territoire habité au Québec, et où il y a consensus entre tous les acteurs, incluant l'entreprise!
- En bref : si on veut développer cette industrie de façon harmonieuse, on doit tenir compte de l'acceptabilité sociale, pas seulement dans les paroles, mais aussi dans les lois et règlements. Les bottines doivent suivre les babines...

ATTRACTIVITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE ET LOGEMENT

- Travail avec entrepreneurs pour tasser les freins au développement. Tous les entrepreneurs que j'ai rencontrés récemment me disent la même chose : on manque de travailleurs, on manque de main-d'œuvre... dans presque tous les corps de métier!
- Alors, je suis en train de préparer un plan de match pour attirer de nouvelles familles afin de combler notre pénurie de main-d'œuvre, ce qui constitue le plus grand frein à notre développement actuellement.
- Le 2e frein, c'est d'avoir des logements pour héberger les nouvelles familles. Il reste des maisons à vendre, mais c'est le marché locatif qui est saturé... et avant que les nouvelles familles s'achètent une propriété, ils doivent d'abord valider s'ils aiment vivre ici... en se louant quelque chose avant d'acheter! C'est normal! Alors, j'ai rencontré plusieurs promoteurs et des projets émergents, en vue de constructions en 2018. Ça avance!
- Aussi, dans le domaine du logement social, le projet de 12 logements à Petit-Cap franchira 2 autres nouvelles étapes ce soir : l'achat du terrain de la Caisse qui a été fermée au printemps, et l'inscription du projet dans un programme de soutien gouvernemental. Le financement global du projet est presque attaché, et on souhaite finaliser le volet financier cet automne ou cet hiver au plus tard. On avance encore.

DOSSIERS EN COURS

- Finalement, plusieurs dossiers sont en cours d'élaboration ou avancent bien :
 - Aqueduc Anse-au-Griffon : même si on sait que le dossier n'est pas concluant, que ça ne fonctionne pas et qu'on est tannés d'attendre, le ministère nous a obligé à refaire faire une autre analyse hydrogéologique pour être certain qu'il n'y a vraiment rien à faire... Je pense que c'est du temps perdu... mais on est obligés de satisfaire les exigences du ministère. Par après, sous réserve des résultats de cette ultime étude, on pourra aller de l'avant avec notre plan B, qui sera de puiser de l'eau dans la rivière de l'Anse-au-Griffon. Dossier à suivre, mais comme les citoyens de l'Anse-au-Griffon, je commence à avoir hâte qu'on règle ce dossier-là!
 - Centre de ski – travaux télésiège + surfaceuse : Télésiège avance très bien et sera réglé pour l'hiver. Surfaceuse (dozer ou dameuse!) – on achète ce soir une presque neuve (économie de 130 000 \$ pour une 2015 versus une 2017). On règle ça ce soir.

- Mise à norme eau potable Gaspé : avance très bien – normalement prêt pour printemps prochain.
- Plusieurs bâtiments municipaux (loisirs, casernes, aérogare, biblio R.-au-R, chalet du centre de ski, L'Amical à Petit-Cap, etc.) en cours ou réglé d'ici l'hiver;
- Skate park – contrat de construction sera donné vendredi en séance spéciale, sous réserve des offres qu'on recevra.

DERNIÈRE SÉANCE RÉGULIÈRE

- Dernière séance régulière du présent conseil : il restera une courte séance spéciale vendredi, mais ce soir, c'est notre dernière « vraie » séance.
- Merci aux conseillers et conseillères pour l'étroite collaboration ces 4 dernières années. Quand je suis arrivé en poste, j'étais un jeune élu, à 34 ans, et j'ai pu bénéficier de l'expérience des gens autour de la table. Vous m'avez fait grandir, et je pense qu'ensemble, on a su faire grandir notre ville, en traversant des crises, en continuant d'investir dans la qualité de vie et le service aux citoyens, tout en renforçant nos efforts pour le développement de notre grande ville... de sorte qu'aujourd'hui, on se retrouve avec une ville encore plus belle, et l'une des rares villes qui peuvent se targuer d'avoir atteint le plein-emploi. Alors, merci pour votre complicité, chers conseillères et conseillers.
- Merci également à l'équipe municipale pour son soutien ces 4 dernières années. M. le DG, mesdames et messieurs les directeurs, et tous les artisans de l'ombre qui sont là pour offrir les services à la population et pour le développement de notre ville. Votre support et votre loyauté ont été énormément appréciés. On ne vous le dit pas assez souvent, mais ce soir, après 4 ans, je me permets de vous dire un gros merci.
- En terminant, je dis aussi un grand merci à la population pour sa confiance et je vous souhaite un bel automne, un automne sous le signe du bonheur.

Merci!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h28, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Questions : patinoire sera relocalisée à Anse-au-Griffon?
Séb : Oui, en régie et travaux terminés à l'automne et l'ancien bâtiment sera déménagé.
Démolition de l'école à Cap-des-Rosiers?
Séb : entrepreneur a jusqu'au 31 octobre pour le faire. La ville n'est pas propriétaire mais a obtenu un jugement pour procéder à la démolition en vertu du règlement de zonage.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Centre d'action bénévole a un grand besoin de bénévoles;
- 5 octobre, journée mondiale des enseignants et enseignantes;
- 9-15 octobre, semaine des maisons des jeunes;
- Félicitation aux membres du CA du musée de la Gaspésie :
 Questions : congestion routière à l'entrée de la polyvalente CE Pouliot, demande qu'une correspondance soit adressée par la direction générale au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'améliorer la circulation routière; Plusieurs lumières sont brulées et manquantes au centre-ville, quand le tout sera réglé?
 Michel : un mandat sera donné dans les prochains jours et le tout devrait être réglé à ce moment.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Rencontre avec Menu-Mer;
- Rue Saint-Narcisse, travaux seront fait à l'automne mais l'asphalte sera remise à niveau cet automne;
- Remercie monsieur le maire de l'avoir épaulé et merci à ses consœurs et confrère du conseil pour la belle harmonie.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Remercie les gens du quartier 6 et aux organismes du secteur;
- Remercie ses collègues et l'équipe municipale.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Dossier du 12 logements, rencontres positives avec la Caisse populaire des Hauts-Phares;
- Remercie l'administration et l'équipe municipale.

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du dernier mois;
- Souhaite une bonne chasse;
- Remercie les citoyens du quartier 4.

RÉS. 17-10-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 426 589.98 \$:

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières : | 1 426 549.98 \$ |
| ▪ Activités financières inondations : | 40.00 \$ |

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 2 208 699.63 \$:

- | | |
|---------------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités d'investissements réguliers : | 2 148 877.42 \$ |
| ▪ Activités d'investissements inondations : | 59 822.21 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 118 670.88 \$.

- Activités financières régulières : 118 670.88 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 307 919.10 \$
- Activités d'investissement : 2 208 699.63 \$

RÉS. 17-10-004

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ACHAT D'UNE RESURFACEUSE USAGÉE
POUR LE CENTRE DE SKI MONT BÉCHERVAISE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres transmis sur le système électronique d'appel d'offres publiques pour l'acquisition d'une resurfaeuse légèrement usagée pour le centre de ski Mont Bécherlaise;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission, soit:

- Prinoth Ltée : BR 350 année 2015 avec 1131 heures d'utilisation au montant de 275 825 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est en tout point conforme aux spécifications du devis;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Prinoth Ltée est le principal constructeur et vendeur pour les centres de ski du Québec pour ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de fabrication se situe à Granby et que les points de services pour ces équipements sont situés à Granby et à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la technologie de cette machine est très semblable à la resurfaeuse que nous détenons présentement et que nos mécaniciens sont très familiers avec son entretien et ses réparations mineures;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un inventaire de plusieurs pièces neuves et usagées compatibles avec cette machine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de la resurfaeuse de la compagnie Prinoth Ltée au montant de 275 825 \$ plus les taxes applicables.

QUE cet achat soit financé par le règlement 1303-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 17-10-005

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ACHAT D'UNE RESURFACEUSE NEUVE
POUR LE CENTRE DE SKI MONT BÉCHERVAISE –
(REJET DES SOUMISSIONS)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres transmis sur le système électronique d'appel d'offres publiques pour l'acquisition d'une resurfaceuse neuve pour le centre de ski Mont Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission, soit:

- Prinoth Ltée pour un New Bison de l'année 2017 au montant de 405 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'avère conforme au devis;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle technologie de construction utilisée exige une formation particulière pour nos mécaniciens, exigeant des frais importants pour la municipalité;

CONSIDÉRANT l'écart de prix important entre le prix de cet équipement et celui reçu pour une resurfaceuse légèrement usagée;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de rejeter la soumission en procédant à l'acquisition d'une resurfaceuse légèrement usagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé rejette la soumission pour l'acquisition d'une resurfaceuse neuve de la compagnie Prinoth Ltée au montant de 405 000 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. 17-10-006

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION
AUX ARÉNAS DE GASPÉ ET DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres par invitations pour un service planifié des systèmes de réfrigération aux arénas de Gaspé et de Rivière-au-Renard, nous avons reçu 2 soumissions soient :

- CIMCO Réfrigération au montant de 12 460 \$ plus les taxes applicables;
- Réfrigération Gaspésie Inc. au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme au devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour le service planifié des systèmes de réfrigération aux arénas de Gaspé et de Rivière-au-

Renard à Réfrigération Gaspésie Inc. au montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables pour la période du 6 octobre 2017 au 5 octobre 2020.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE les frais d'entretien soient imputés aux postes budgétaires 02-701-31-526 et 02-701-32-526.

RÉS. 17-10-007

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
FOURNITURE DE CONTREPLAQUÉS POUR LES TRAVAUX
DE PLANCHER AU CENTRE L'AMICAL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a des réparations à effectuer au niveau des planchers du Centre l'Amical de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour la fourniture de contreplaqués soient :

- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 2 720.36 \$ plus les taxes applicables;
- Bois et Matériaux KEGA au montant de 3 064.40 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme à la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de contreplaqués pour les travaux au niveau des planchers au Centre l'Amical de Petit-Cap à Matériaux Armand Dumaresq au montant de 2 720.36 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soit autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au règlement 1329-17.

RÉS. 17-10-008

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
FOURNITURE ET POSE DE TUILES COMMERCIALES
AU CENTRE L'AMICAL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a des réparations à effectuer au niveau du plancher du Centre l'Amical de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de deux fournisseurs soient Store Mag et la Maison du tapis décor;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission soit :

- La Maison du tapis décor au montant de 11 449 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et la pose de tuiles commerciales pour le Centre l'Amical de Petit-Cap à la Maison du tapis décor au montant de 11 449 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soit autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 1329-17.

RÉS. 17-10-009

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
FOURNITURE DE TUILES DE PLAFOND
POUR LE CENTRE L'AMICAL DE PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé procède à des travaux de remplacement de tuiles de plafond au 2e étage au Centre l'Amical de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a fait une demande de prix auprès de trois fournisseurs soient Matériaux Armand Dumaresq, Bois et Matériaux KEGA et Égide Dupuis et fils;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 2 084.40 \$ plus les taxes applicables;
- Bois et Matériaux KEGA au montant de 2 916.12 \$ plus les taxes applicables;
- Égide Dupuis et fils au montant de 2 699.99 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme à la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de tuiles de plafond pour le Centre l'Amical de Petit-Cap à Matériaux Armand Dumaresq au montant de 2 084.40 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soit autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 1329-17.

RÉS. 17-10-010

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE SITE DES NEIGES USÉES
(REJET DES SOUMISSIONS)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publiques pour la location d'un tracteur pour le site des neiges usées;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE nous avons remarqué quelques anomalies au devis qui pourraient porter à confusion;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de rejeter la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé rejette les soumissions pour la location d'un tracteur pour le site des neiges usées.

RÉS. 17-10-011

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION
DE RUES MUNICIPALES -
PARADE DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Gaspé organise des activités de Noël pour les enfants du Grand Gaspé sur la rue de la Reine ainsi qu'une parade au centre-ville le samedi 2 décembre 2017 en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE le trajet de la parade se fera à partir de la rue de la Cathédrale vers la rue Jacques-Cartier pour ensuite se diriger vers la rue Adams et se terminer sur la rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, la direction des Loisirs et de la Culture a reçu une demande pour la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue Baker, entre midi et 17h, ainsi qu'une demande d'utilisation des rues Adams, de la Cathédrale et Jacques-Cartier, entre 14h et 15h30, le samedi 2 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue Baker, entre midi et 17h, ainsi que l'utilisation des rues Adams, de la Cathédrale et Jacques-Cartier entre 14h et 15h30, le samedi 2 décembre 2017 afin de permettre la tenue des activités de Noël, dont la parade, organisée par le Club Lions de Gaspé.

QUE le tout soit conditionnel à ce que l'organisme obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec et au respect des obligations contenues dans la Politique d'utilisation et de fermeture de rues municipales.

QUE la présente résolution abroge la résolution 17-09-053.

RÉS. 17-10-012

**PAIEMENT FINAL DU PROJET
CHALET DES SPORTS DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT la réalisation du projet à l'hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements, des améliorations et des modifications ont été demandés en cours de réalisation à l'entrepreneur par les autorités de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT la facture de Rochefort rénovation et construction enr. au montant de 7 831.18 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Rochefort, rénovation et construction enr. au montant de 7 831.18 \$ plus les taxes applicables pour le projet du chalet des sports de l'Anse-au-Griffon.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1293-15.

RÉS. 17-10-013 RÉPARATION DE DEUX POMPES D'EAUX USÉES (SP-8 ET SP-12)

CONSIDÉRANT QUE les stations de pompage SP-8 et SP-12 sont les principales stations de pompage de Gaspé et qu'elles sont munies de 3 pompes chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la réparation des pompes doivent se faire régulièrement dans un court délai;

CONSIDÉRANT QU'il doit toujours avoir 2 pompes en fonction dans chacune des stations de pompage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions du Groupe Voyer pour la réparation et l'entretien des deux pompes et de leur moteur au coût de 6 957.34 \$ et 6 895.58 \$ pour un total de 13 852.92 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de donner le contrat à Groupe Voyer pour la réparation et l'entretien des deux pompes aux stations de pompage SP-8 et SP-12 pour un montant total de 13 852.92 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le contrat pour la réparation et l'entretien des deux pompes à Groupe Voyer pour 13 852.92 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au code budgétaire 02-414-00-526.

RÉS. 17-10-014 PAIEMENT DE FACTURES AUX DIVERS FOURNISSEURS –
INFILTRATION D'EAU SALLE ST-MAJORIQUE

CONSIDÉRANT les dégâts d'eau survenus à la salle de St-Majorique au cours du printemps 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention de divers fournisseurs a été requise jusqu'à présent afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT les factures émises des divers fournisseurs dans ce dossier jusqu'à maintenant :

- Sinistech au montant de 4 222.86 \$ plus les taxes applicables, de 2 608.62 \$ plus les taxes applicables et de 1 614.24 \$ plus les taxes applicables;
- Location d'outillage Gaspé au montant de 370 \$ plus les taxes applicables;
- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 560.31 \$ plus les taxes applicables;
- Gouttières Anaclet au montant de 2 926 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des diverses factures reliées aux travaux d'infiltration d'eau à la salle de St-Majorique:

- Sinistech au montant total de 8 445.72 \$ plus les taxes applicables;
- Location d'outillage Gaspé au montant de 370 \$ plus les taxes applicables;
- Matériaux Armand Dumaresq au montant de 560.31 \$ plus les taxes applicables;
- Gouttières Anaclet au montant de 2 926 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses de Sinistech au montant de total de 8 445.72 \$ plus les taxes applicables soient assumées par les assurances du regroupement Bas St-Laurent Gaspésie de l'UMQ suite aux négociations.

QUE les factures des autres fournisseurs au montant total de 3 856.31 \$ plus les taxes applicables, soient imputables au règlement 1329-17.

RÉS. 17-10-015

PROLONGATION DE CONTRATS À L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager de l'aérogare vient à échéance le 9 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'avitaillement des aéronefs vient à échéance le 16 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de prolonger ces contrats pour une autre année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé alloue une prolongation de contrats jusqu'au 16 octobre 2018 à Marcel Burton pour l'avitaillement des aéronefs, et à Nettoyage M. Roy pour l'entretien ménager de l'aérogare jusqu'au 9 octobre 2018, et ce, selon les modalités et conditions qui prévalent actuellement.

RÉS. 17-10-016

**PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ
AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE LA SHQ**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gaspé a déposé une demande auprès de la SHQ afin d'obtenir huit (8) unités supplémentaires dans le cadre du programme de supplément du loyer (SL1);

CONSIDÉRANT la réponse favorable de la SHQ afin d'octroyer les huit (8) unités supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme exige une participation de l'ordre de 10 % de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé participe déjà financièrement pour plusieurs unités PSL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme à l'Office municipal d'habitation de Gaspé et à la Société d'habitation du Québec sa participation financière au programme de supplément au loyer pour huit (8) unités supplémentaires.

QUE le Maire et la Greffière soit autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-520-00-963.

RÉS. 17-10-017

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MONSIEUR GERMAIN DUPUIS**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Germain Dupuis a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 52, boulevard Renard Est;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'augmentation de 50 centimètres l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul avant exigée par l'article 6.1 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'une galerie implantée à 4.5 mètres de la ligne avant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 28 août 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Germain Dupuis pour la propriété située au 52, boulevard Renard Est.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 50 centimètres l'empiètement d'une galerie dans la marge de recul avant exigée par l'article 6.1 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre la construction d'une galerie implantée à 4.5 mètres de la ligne avant.

RÉS. 17-10-018

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
TRANSPORT YVAN COTTON INC.**

CONSIDÉRANT QUE Transport Yvan Cotton Inc. a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 572-A, boulevard du Griffon;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en l'agrandissement de 107 m² d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis appartenant à la classe C-6, dans une zone de type commerciale et de service, dont le pourcentage d'agrandissement autorisé est de 0 % en vertu de l'article 25.1.4.1 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 107 m² pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis appartenant à la classe C-6, dans une zone de type commerciale et de service, dont le pourcentage d'agrandissement autorisé est de 0 %;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 28 août 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de Transport Yvan Cotton Inc. pour la propriété située au 572-A, boulevard du Griffon.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'agrandissement de 107 m² d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis appartenant à la classe C-6, dans une zone de type commerciale et de service, dont le pourcentage d'agrandissement autorisé est de 0 % en vertu de l'article 25.1.4.1 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire de 107 m² pour un usage dérogatoire protégé par droits acquis appartenant à la classe C-6, dans une zone de type commerciale et de service, dont le pourcentage d'agrandissement autorisé est de 0 %.

RÉS. 17-10-019

**VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS DES INONDATIONS DE 2007 –
LOT 2 937 485, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Denis désire se porter acquéreur du lot 2 937 485, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartenait autrefois à Monsieur Denis et qu'il a été cédé à la Ville suite aux inondations de 2007;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 11-05-12, la Ville a adopté sa politique de vente de terrains acquis des inondations de 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE les différents services de la Ville ont émis un avis favorable à la vente de ce terrain sauf que nous devons rester propriétaire de la virée sise sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville vende à Monsieur Robert Denis une partie du lot 2 937 485, cadastre du Québec pour un montant de 0,50 \$ du mètre carré plus les taxes, lequel montant correspond à l'évaluation municipale du terrain au jour de la transaction.

QUE la partie vendue corresponde à la totalité du lot sauf et à distraire la virée d'une superficie approximative de 400m².

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, ce dernier ayant été avisé par la Ville que l'immeuble est situé dans la zone inondable en vertu du règlement de zonage en vigueur.

QUE les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-10-020

**MODIFICATION À LA LIMITE DE VITESSE
SUR LE BOULEVARD DE RENARD EST**

CONSIDÉRANT une demande déposée à la Ville de Gaspé demandant la diminution de la limite de vitesse sur la route 132 à Rivière-au-Renard entre le 208 et 288 boulevard Renard Est;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse actuelle entre cette portion de route est de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE sur cette portion de route il y a des courbes et des vallons qui rendent la visibilité réduite à certains endroits ainsi que de nombreuses résidences qui font en sorte que le transport scolaire et le transport en commun doivent faire des arrêts plus fréquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé adresse une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin que la limite de vitesse entre le 208 et 288 boulevard Renard Est soit abaissée à 70 km/h.

RÉS. 17-10-021

**PLAN D'URGENCE –
ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GASPÉ
ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT les résolutions 05-12-81, 09-02-56, 12-01-25 et 14-12-19;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la signature de l'entente soumise le 2 août 2017 par la Société canadienne de la Croix-Rouge.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente.

QUE la municipalité s'engage à verser un montant annuel équivalent à 0,160 \$ per capita pour les 3 années, à la campagne financière de la Croix-Rouge selon les modalités de l'entente susdite.

QUE le montant soit imputé au code budgétaire 02-320-00-419.

RÉS. 17-10-022

INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gaspé projette construire une habitation de 12 logements qui sera localisée à Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'intègre dans le cadre du programme AccèsLogis géré par la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question répond à un grand besoin dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE pour ouvrir une demande pour rendre admissible ce projet au programme Rénovation Québec, une lettre d'intention de la Ville de Gaspé doit être acheminée à la Société d'habitation du Québec indiquant que la Ville, dans le cadre du présent projet, a l'intention de s'inscrire au programme Rénovation Québec et d'adopter ultérieurement une résolution pour demander à la Société d'habitation du Québec d'adhérer au Volet II du programme, intervention 6, et ce, dans le but de bonifier le programme AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le Directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement ou le Directeur général à acheminer une lettre d'intention à la Société d'habitation du Québec indiquant l'intention de la Ville de Gaspé d'inscrire le projet de 12 logements à Petit-Cap.

RÉS. 17-10-023

**PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)
DANS LE BUT DE BONIFIER LE PROGRAMME
ACCÈSLOGIS QUÉBEC
POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE 12 LOGEMENTS
À PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire adhérer au Programme Rénovation Québec (PRQ) dans le but de bonifier le Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de 12 logements à Petit-Cap;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande à la Société d'habitation du Québec de participer au Programme Rénovation Québec (PRQ).

QUE la Ville de Gaspé désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget de l'ordre de 254 070 \$, lequel montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Gaspé et la SHQ.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au Programme Rénovation Québec (PRQ).

QUE la Ville de Gaspé accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le Programme Rénovation Québec (PRQ).

QUE la résolution 17-08-058 soit abrogée.

RÉS. 17-10-024

ACHAT D'UN MICRO-ONDES ET D'UNE ÉCHELLE

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau désire acquérir un micro-ondes et une échelle;

CONSIDÉRANT la facture de Sears Canada au montant de 109.99 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition du micro-ondes;

CONSIDÉRANT la facture de la Quincaillerie Antonin Aspirault au montant de 154.99 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de l'échelle;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du quartier no 1 accepte d'assumer le coût d'acquisition de ces items à même sa réserve d'immobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures susdites au montant de 264.98 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'un micro-ondes et d'une échelle pour le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau.

QUE la dépense soit imputée à la réserve d'immobilisation du quartier no 1.

RÉS. 17-10-025

AIDE FINANCIÈRE - RELANCE FORT-PRÉVEL - JEU D'EAU

CONSIDÉRANT QUE Relance Fort-Prével désire procéder à l'installation d'un espace familial sur le site de Fort-Prével;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment en la mise en place d'un jeu d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet structurant permettra d'améliorer l'expérience des utilisateurs et de positionner le site de Fort-Prével comme une destination familiale;

CONSIDÉRANT QUE le projet global est évalué à 265 000 \$ et que l'organisme a déposé auprès de la Ville de Gaspé une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées auprès de Développement économique Canada, du MAMOT et de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est prêt à s'engager financièrement pour un montant de 12 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme Relance Fort-Prével une aide financière de 20 000 \$ afin de procéder à l'installation d'un espace familial sur le site de Fort-Prével, notamment un jeu d'eau.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel :

- à la confirmation des autres aides financières;
- à la réalisation des travaux et la production des pièces justificatives.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 17-10-026

ENTENTE TRIENNALE AVEC LE MUSÉE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Musée de la Gaspésie a déposé auprès de la Ville de Gaspé une demande pour le renouvellement de l'entente triennale s'étant échelonnée sur les années 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fréquemment besoin de louer des salles pour diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE le Musée de la Gaspésie et la Ville de Gaspé ont négocié une entente qui dépassait le cadre dudit plan de visibilité, notamment en ce que la visibilité offerte soit substituée par un équivalent en location de salles;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la Place François-Mitterrand est exécuté par le Musée de la Gaspésie, mais compensé par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la demande du Musée de la Gaspésie afin que la Ville de Gaspé s'engage à verser les sommes suivantes pour les années 2017, 2018 et 2019 :

- l'entretien de la Place François-Mitterrand : 1 300 \$;
- le renouvellement de la location du Hall Hydro-Québec : 1 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de verser une somme annuelle de 2 300 \$ au Musée de la Gaspésie pour les années 2017, 2018 et 2019, afin de couvrir les dépenses suivantes :

- l'entretien de la Place François-Mitterrand : 1 300 \$;
- le renouvellement de la location du Hall Hydro-Québec : 1 000 \$.

QUE l'entente soit signée par le maire et la greffière.

QUE la dépense de 2 300 \$ pour l'année 2017 soit imputée au surplus non affecté et que les dépenses de 2 300 \$ pour les années 2018 et 2019 soient incluses au budget des années 2018 et 2019.

RÉS. 17-10-027

**AIDE FINANCIÈRE AU MUSÉE DE LA GASPÉSIE –
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DU MUSÉE**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du Musée de la Gaspésie afin de rapatrier les artefacts de Forillon présentement entreposés à Québec;

CONSIDÉRANT la volonté également d'y aménager un espace public fonctionnel et un espace commun afin de recevoir des groupes scolaires pour des activités de médiation culturelle tant au niveau de l'histoire que de la lecture;

CONSIDÉRANT le rôle majeur du Musée de la Gaspésie et du centre d'archives;

CONSIDÉRANT la volonté du Musée de la Gaspésie de donner un mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation dudit projet d'agrandissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 3 000 \$ au Musée de la Gaspésie pour la réalisation d'une étude de faisabilité relativement à l'agrandissement du musée.

QUE le tout soit conditionnel à la réalisation de l'étude de faisabilité et de la présentation de pièces justificatives.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 17-10-028

AUTORISATION DE SIGNATURE –
ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019
ENTRE LA VILLE DE GASPÉ ET
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ (OMH)

CONSIDÉRANT l'entente relative au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 signée par la Ville de Gaspé le 27 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'entente relative au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 à signer entre la Ville de Gaspé et l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMH);

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente relative au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 entre la Ville de Gaspé et l'Office municipal d'habitation de Gaspé (OMH).

RÉS. 17-10-029

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE GASPÉ –
DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2 de Construction L.F.G. Inc. d'un montant de 626 511 \$, plus les taxes applicables, pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclus également les directives de changement # 2, 4 et 6, au montant de 9 062.24 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 de Construction L.F.G. Inc., au montant de 626 511 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1328-17.

RÉS. 17-10-030

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ
DU 342, BOULEVARD DE PETIT-CAP –
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-PHARES –
PROJET DE 12 LOGEMENTS À PETIT-CAP

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de 12 logements promu par l'Office municipal d'habitation de Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 13-08-62;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les dirigeants de la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares établissant désormais à 25 000 \$ le prix de vente de l'immeuble situé au 342, boulevard de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QU'advenant un avortement du projet de construction de 12 logements, la Ville pourra revendre cet actif à un coût similaire ou supérieur, minimisant les risques de pertes financières pour cette dernière;

CONSIDÉRANT la condition imposée par la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares de procéder à la transaction au plus tard le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la volonté d'avancer dans ce projet souhaité par la population du secteur de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a déjà procédé à l'acquisition du lot 5 169 481 situé derrière le 342, boulevard de Petit-Cap, partant de celle-ci et allant jusqu'à la mer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé procède à l'acquisition de la Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares, de la propriété située au 342, boulevard de Petit-Cap pour un montant maximal de 25 000 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE le coût de démolition soit assumé par la Ville.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les actes requis et à y apporter les modifications mineures, s'il y a lieu.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 octobre 2017 ou, à défaut, que le maire et la greffière soient autorisés à négocier avec le vendeur une autre date de signature, sans toutefois affecter le prix de vente défini.

QUE la Ville de Gaspé en profite pour confirmer son intention de réaliser le projet de 12 logements à Petit-Cap, sous réserve de la confirmation du montage financier et de l'engagement des autres partenaires de ce projet.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Kevin Dufresne, notaire.

QUE la dépense pour l'acquisition de la propriété soit imputée sur le règlement d'emprunt 1098-10.

QUE les honoraires du notaire soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE la résolution 13-08-62 soit abrogée.

RÉS. 17-10-031

**EMBAUCHE AU POSTE ANNUEL
DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER (ÉTÉ) ET OPÉRATEUR
À L'AÉROPORT (HIVER)**

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe effectués afin de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de Kevin Caouette au poste annuel de chauffeur-opérateur-journalier et opérateur à l'aéroport, et ce, en date du 16 octobre 2017.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 6 de l'échelle salariale des cols bleus, échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires portant le numéro 02-371-10-141 (54%) et 02-320-00-141 (46%).

RÉS. 17-10-032

**MODIFICATION À LA DESCRIPTION DE FONCTION
DU POSTE ANNUEL À L'ÉCOCENTRE
ET POUR LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-070 adoptant la description de fonction du poste annuel d'opérateur-contrôleur-journalier (Écocentre) et chauffeur-journalier de soir (aux Travaux publics);

CONSIDÉRANT que trois modifications ont été apportées à celle-ci suite à des discussions entre l'exécutif syndical et l'employeur soit une

au niveau de l'horaire de travail d'été et d'hiver, une au niveau de la classe salariale pour le paiement des salaires ainsi que le retrait d'une partie des tâches au 7^e point de la section "Principales responsabilités" du volet opérateur-contrôleur et journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la nouvelle description de fonction du poste annuel d'opérateur-contrôleur-journalier (Écocentre) et chauffeur-journalier de soir (aux Travaux publics) version du 28 septembre 2017.

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à apporter les modifications sur l'affichage interne déjà en cours et se terminant le 4 octobre prochain.

RÉS. 17-10-033

**PROLONGATION DES POSTES SAISONNIERS –
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes saisonniers d'une durée d'emploi de 14 et de 22 semaines, un poste saisonnier de journalier et préposé à la balance de 27 semaines que nous voulons prolonger afin de les amener à terminer en date du 4 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux postes temporaires de journalier (peintre) de 20 semaines que nous voulons prolonger afin de les amener à terminer en date du 21 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un poste saisonnier de charpentier-menuisier de 26 semaines doit être prolongé de 4 semaines pour terminer le 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'expérience des dernières années au cours desquelles ces postes ont été prolongés afin de compléter les travaux à effectuer avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 59 686\$ a déjà été prévu au budget 2017 afin de couvrir cette demande de prolongation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation des postes saisonniers de journalier et de journalier et préposé à la balance pour la période du 2 octobre au 4 novembre 2017.

QUE le conseil autorise la prolongation des postes temporaires de journalier (peintre) de deux semaines soit du 8 octobre 2017 au 21 octobre 2017.

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du poste de charpentier-menuisier saisonnier, et ce, pour la période du 18 octobre 2017 au 17 novembre 2017.

QUE ces dépenses soient imputées au code budgétaire 02-320-00-141 pour les postes de journalier et temporaire, aux codes

budgétaires 02-451-20-141 (80%) et 02-451-30-141 (20%) pour le poste de journalier et préposé à la balance et aux codes budgétaires 02-320-00-141 (25%), 02-701-20-141 (30%), 02-701-30-141 (15%), 02-702-20-141 (30%) pour le poste de charpentier-menuisier.

RÉS. 17-10-034

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 12.8.1.1. de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande de congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 16-0506 a fait une demande de congé sans solde le 20 septembre dernier et que celle-ci respecte les conditions émises dans la section 12.8 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur du service, l'embauche très récente d'une nouvelle personne salariée au poste de préposée à l'urbanisme et secrétaire-réceptionniste et du fait que le service à la clientèle de la direction en sera affecté à court terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 16-0506 et ce, pour la période du 6 novembre 2017 au 5 mai 2018 inclusivement.

QUE la personne salariée soit informée que, si elle désire mettre fin à son congé sans solde avant cette date, elle doit aviser l'employeur, par écrit, au moins 45 jours à l'avance.

RÉS. 17-10-035

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1055-09
CONCERNANT LA DÉLÉGATION
À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
DU POUVOIR D'AUTORISER
DES DÉPENSES AU NOM DE LA VILLE DE GASPÉ
ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1224-13
ET AVIS DE MOTION**

Monsieur le maire, Daniel Côté, présente le projet de règlement modifiant le règlement 1055-09 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1224-13.

L'objet de ce règlement est permettre au directeur général et au trésorier, avec l'accord du maire, d'autoriser des dépenses pendant la période électorale jusqu'au prochain conseil municipal le 20 novembre 2017.

Suivant cette présentation, la conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 1055-09 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1224-13.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance conformément aux exigences du nouvel article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 17-10-036

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2017

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2017, soit accepté avec ses recommandations, mais que le point 6.a soit modifié afin d'y exiger que l'affichage sur le toit soit retiré.

À 21h16, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 17-10-037

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h16 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le vendredi 6 octobre 2017 à 12h15, à laquelle assistaient le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de Daniel Côté, maire suppléant.

Étaient absents : la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Nelson O'Connor.

Étaient également présents, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 abrogeant le règlement 1071-09 sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral

- 2.2 modifiant le règlement 1055-09 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1224-13
- 2.3 dépôt d'une programmation de travaux à jour pour le financement au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 2.4 paiement de facture - Groupe Voyer Inc.
- 2.5 autorisation à déposer un mémoire dans le cadre des consultations du gouvernement du Québec sur les projets de règlements concernant les hydrocarbures
- 2.6 comité consultatif d'urbanisme;
- 2.7 ouverture de soumissions - Travaux d'aménagement et de mise en place d'un skate parc
- 3 questions du public

RÉS. 17-10-038

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1341-17

CONSIDÉRANT QUE qu'une présentation de ce règlement été faite aux membres du Conseil lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1341-17, abrogeant le règlement 1071-09 sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, soit adopté.

RÉS. 17-10-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1342-17

CONSIDÉRANT QUE qu'une présentation de ce règlement été faite aux membres du Conseil lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1342-17, modifiant le règlement 1055-19 concernant la délégation à certains fonctionnaires municipaux du pouvoir d'autoriser des dépenses au nom de la Ville de Gaspé et abrogeant le règlement 1224-13, soit adopté.

RÉS. 17-10-040

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX À JOUR
POUR LE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE LA TAXE
SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)
POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale

dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et le l'Occupation du Territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et le l'Occupation du Territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et le l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉS. 17-10-041

**PAIEMENT DE FACTURE –
PAIEMENT DE FACTURE - GROUPE VOYER INC.**

CONSIDÉRANT QU'une pompe a dû être réparée à la station d'égout SP-11;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la pompe est réparée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le choix du réparateur assure une plus grande durabilité de l'équipement.

CONSIDÉRANT la facture émise par Groupe Voyer Inc. au montant de 4 182.55 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Voyer Inc. au montant de 4 182.55 \$ pour la réparation de la pompe sur le réseau d'égout de Petit-Cap.

QUE ce montant soit imputable au règlement sur les composantes d'aqueduc et égout # 1314-16.

RÉS. 17-10-042

**AUTORISATION À DÉPOSER UN MÉMOIRE
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
CONCERNANT LES HYDROCARBURES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est touchée directement par des projets d'exploration d'hydrocarbures sur son territoire municipal et à proximité de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a soumis par le passé des mémoires concernant le projet de loi sur les hydrocarbures et dans le cadre des consultations tenues lors d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur la filière des hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec publiait le 20 septembre 2017 une série de règlements encadrant les demandes de permis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales couvriront la majorité de la période durant laquelle les commentaires peuvent être reçus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (45 jours);

CONSIDÉRANT le court délai restant pour l'envoi de commentaires par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé trouve toutefois important de rappeler les principales inquiétudes de la population et demandes du conseil municipal par rapport à l'industrie des hydrocarbures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations du gouvernement du Québec par rapport aux projets de règlements touchant les hydrocarbures.

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'allonger la période de consultations initialement prévue à 45 jours afin de permettre au monde municipal de faire parvenir l'ensemble de leurs commentaires sur les projets de règlements actuellement proposés.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et/ou le coordonnateur aux communications et aux relations publiques à transmettre cette résolution et le mémoire produit à madame Luce Asselin, sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

RÉS. 17-10-043

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2017

IL est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2017, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 17-10-044

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN PLACE
D'UN SKATE PARC -
REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QU'afin de mener à terme le projet d'aménagement et de mise en place d'un skate parc, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres mis en place par le gouvernement du Québec (SEAO) fut effectué;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions, soit :

- Les Entreprises Allen Dumaresq, au montant de 360 084.23 \$, plus les taxes applicables;
- Lafontaine Leclerc Inc., au montant de 388 847.88 \$, plus les taxes applicables;
- Soucy Aquatik Inc., au montant de 451 195.80 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent l'estimation prévue pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre des travaux d'aménagement et de mise en place d'un skate parc.

À 12h46, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière